



Résiliation location bail

Par **AudreyCII**, le **08/04/2016** à **13:18**

Bonjour,

Je suis actuellement dans une location et je souhaite résilier mon contrat.

Je voulais savoir si j'envoie mon courrier le 14 avril par accusé réception, pour les 3 mois de préavis qu'elle date prendre ? le jour d'envoi du courrier, à la réception du courrier ?

Je note sur le courrier état des lieux le 14 juillet?

Merci

Par **Lag0**, le **08/04/2016** à **13:30**

Bonjour,

Lorsque vous donnez congé par LRAR, le préavis débute au moment où le bailleur réceptionne réellement la lettre, donc lorsqu'il signe l'AR.

Vous ne pouvez donc pas prévoir cette date à l'avance car cela peut être rapide (si le bailleur est chez lui quand le facteur passe), tout comme le préavis peut ne jamais commencer (si le bailleur est absent au passage du facteur et ne va jamais chercher la LRAR à la Poste).